

ASSEMBLÉE NATIONALE31 mai 2006

ENGAGEMENT POUR LE LOGEMENT
(Deuxième lecture) - (n° 3072)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 318

présenté par
M. Hamel-----
ARTICLE 29

Supprimer l'alinéa 3 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les dispositions de cet alinéa sont inutiles, les articles du titre I^{er} de la loi n° 2003-710 du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine applicables à Mayotte ne comprennent pas le mot département ; il n'est donc pas nécessaire de remplacer ce mot.